



PROGRAMME
INCITATIF POUR LES

COUCHES LAVABLES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

- L'achat doit avoir été fait au maximum six (6) mois avant la naissance, et jusqu'à 365 jours suivant la naissance de l'enfant;
- Le parent doit résider à Mirabel;
- L'enfant doit être né après le 15 décembre 2020;
- Une seule demande par enfant sera accordée. Pour les naissances multiples, une demande doit être faite pour chaque enfant.



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- 1** Fournir une copie du reçu d'achat des couches lavables;
- 2** Fournir une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- 3** Fournir une copie du permis de conduire du parent.

Le montant du remboursement sera de l'ordre de 50 % pour un montant maximal de 125 \$ (avant taxes), excluant les accessoires.

Faire parvenir le formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés, par la poste ou par courriel :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement
COUCHES LAVABLES 2021

8106, rue de Belle-Rivière,
Mirabel, Québec, J7N 2V8

OU

a.millette@mirabel.ca
Objet : Couches lavables 2021

Les demandes seront traitées une fois par mois.
Les places sont limitées. Aucun remboursement ne sera fait au-delà du montant maximal autorisé.

PROGRAMME INCITATIF POUR LES COUCHES LAVABLES

Formulaire de demande de subvention

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom et nom du parent

Adresse (incluant le code postal)

Téléphone

Courriel

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Prénom et nom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

Date de la (ou des) facture(s)

Montant de la (ou des) facture(s)

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE AU FORMULAIRE :

- Copie du certificat de naissance de l'enfant
- Copie du permis de conduire du parent
- Copie de la (ou des) preuves d'achat

Signature du demandeur

Date